



PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction départementale des territoires
Service eau, environnement et forêt
Cellule environnement et forêt

Arrêté préfectoral renouvelant la réserve de chasse et de faune sauvage des étangs du Malsaucy et de la Véronne.

Motifs de la décision

Rappel du contexte et de l'objet de l'arrêté préfectoral

Le projet d'arrêté a pour objet de renouveler la réserve de chasse et de faune sauvage des étangs du Malsaucy et de la Véronne. Il remplace le précédent arrêté n°2014136-0003 du 16 mai 2014.

Le site est majeur au niveau départemental en terme de population d'oiseaux : 500 oiseaux dont certains menacés avec une présence remarquable d'espèces protégées.

Les enjeux sont la préservation de la zone de refuge des oiseaux, la protection du gibier d'eau, la sécurité et fréquentation du public.

Les dégâts de sangliers constituent une problématique à prendre en compte dans la gestion de la réserve en permettant aux chasseurs de réguler l'espèce sous certaines conditions.

Cadre législatif et réglementaire :

D'après l'article L422-27 du code de l'environnement, les réserves de chasse et de faune sauvage ont vocation à :

- protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux ;
- assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées ;
- favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats ;
- contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

Rappel de la procédure :

- Date de la publication de la note de présentation : 19 juin 2019
- durée minimale de la consultation : 21 jours
- date limite de remise des avis : 9 juillet 2019
- la consultation est close le 9 juillet 2019 minuit.
- Durée de mise en ligne de la synthèse des observations et des motifs de la décision : 3 mois

Décision

Le présent arrêté a été préparé par la direction départementale des territoires (DDT) du Territoire de Belfort.

Aucune observation du public n'a été reçue à la date du 9 juillet 2019.

L'arrêté est signé conformément au projet soumis à la consultation.

Fait à BELFORT, le 12-07-2019
Pour la Préfète et par subdélégation,

Eric PETOT